




**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE D'AIX
EN PROVENCE N° DL.2023-510**

Séance publique du

13 décembre 2023

**Présidence de Sophie JOISSAINS
Maire**

Accusé de réception en préfecture
Identifiant : 013-211300017-20231213- lmc1254637-DE-1-1
Date de signature : 15/12/2023
Date de réception : vendredi 15 décembre 2023
 <p>POUR CERTIFICATION DU CARACTÈRE EXÉCUTOIRE: - ACTE SIGNÉ ✓ - COMPTE RENDU AFFICHÉ ✓ - ACTE TRANSMIS POUR EXERCICE DU CONTRÔLE DE LÉGALITÉ ✓</p>

**OBJET : GRATUITÉS EXCEPTIONNELLES POUR LES MUSÉES DE LA VILLE DURANT L'ANNE
2024**

Le 13 décembre 2023 à 09h00, le Conseil Municipal de la Commune d'Aix-en-Provence s'est réuni en session Ordinaire dans la salle de ses délibérations, au sein de l'Hôtel de Ville d'Aix-en-Provence, sur la convocation qui lui a été adressée par Madame Sophie JOISSAINS, Maire, le 07 décembre 2023, conformément aux articles L 2121-10 et L 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales (C.G.C.T.).

Etaient Présents :

Monsieur Ravi ANDRE, Madame Dominique AUGÉY, Monsieur Moussa BENKACI, Madame Kayané BIANCO, Madame Brigitte BILLOT, Madame Odile BONTHOUX, Monsieur Jacques BOUDON, Madame Joëlle CANUET, Monsieur Rémi CAPEAU, Monsieur Eric CHEVALIER, Madame Françoise COURANJOU, Madame Aliénor COUTIAUX-LACLADERE, Madame Agnès DAURES, Madame Sylvaine DI CARO ANTONUCCI, Monsieur Cyril DI MEO, Monsieur Laurent DILLINGER, Monsieur Gilles DONATINI, Monsieur Jean-François DUBOST, Madame Frédérique DUMICHEL, Monsieur Marc FERAUD, Madame Stéphanie FERNANDEZ, Monsieur Jean-Christophe GRUVEL, Monsieur Sellam HADAOUI, Madame Claudie HUBERT, Madame Amandine JANER, Madame Sophie JOISSAINS, Monsieur Salah-Eddine KHOUIEL, Monsieur Philippe KLEIN, Monsieur Stéphane PAOLI, Monsieur Marc PENA, Madame Anne-Laurence PETEL, Madame Josy PIGNATEL, Madame Marie-Pierre SICARD - DESNUELLE, Monsieur Francis TAULAN, Madame Solène TRIVIDIC, Monsieur Jean-Louis VINCENT, Madame Fabienne VINCENTI, Monsieur Michael ZAZOUN, Madame Karima ZERKANI-RAYNAL.

Excusés avec pouvoir donné conformément aux dispositions de l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales:

Monsieur Jonathan AMIACH à Monsieur Salah-Eddine KHOUIEL, Monsieur Pierre-Paul CALENDINI à Madame Josy PIGNATEL, Monsieur Pierre-Emmanuel CASANOVA à Monsieur Jean-François DUBOST, Madame Brigitte DEVESA à Madame Sylvaine DI CARO ANTONUCCI, Monsieur Sylvain DIJON à Monsieur Laurent DILLINGER, Madame Elisabeth HUARD à Madame Anne-Laurence PETEL, Madame Gaëlle LENFANT à Monsieur Marc PENA, Madame Perrine MEGGIATO à Monsieur Eric CHEVALIER, Madame Sophie MEYNET DE CACQUERAY à Monsieur Philippe KLEIN, Madame Arlette OLLIVIER à Madame Dominique AUGÉY, Madame Laure SCANDOLERA à Madame Solène TRIVIDIC, Monsieur Pierre SPANO à Madame Agnès DAURES, Madame Françoise TERME à Madame Fabienne VINCENTI.

Excusés sans pouvoir :

Madame Laurence ANGELETTI, Madame Béatrice BENDELE, Monsieur Alain PARRA.

Secrétaire : Madame Kayané BIANCO

Madame Marie-Pierre SICARD - DESNUELLE donne lecture du rapport ci-joint.



D.G.A.S Culture Patrimoine Musées
et Attractivité
Direction des Musées d'Art et
d'Histoire

RAPPORT POUR
LE CONSEIL MUNICIPAL
DU 13 DÉCEMBRE 2023

Nomenclature : 8.9
Culture

RAPPORTEUR : Madame Marie-Pierre SICARD - DESNUELLE

Politique Publique : 07-DEVELOPPEMENT CULTUREL ET ARTISTIQUE

OBJET : GRATUITÉS EXCEPTIONNELLES POUR LES MUSÉES DE LA VILLE DURANT
L'ANNE 2024- Décision du Conseil

Mes Chers Collègues,

Comme chaque année, les Musées de la Ville s'associent, en 2024, à diverses manifestations locales ou nationales, qui impliquent l'ouverture gratuite du ou des musées concernés.

Il s'agit des manifestations suivantes :

- **Tous les premiers dimanches de chaque mois**, à l'exception de l'exposition « Jean Daret » qui se tiendra au Musée Granet du 15 juin au 29 septembre 2024

- **L'ouverture de la Biennale 2024 d'Art et de Culture d'Aix-en-Provence : le samedi 6 et le dimanche 7 avril 2024**

A l'occasion de ce week-end d'ouverture, les quatre musées seront gratuits.

- **La nuit des étudiants : le jeudi 21 mars 2024**

Durant cette manifestation organisée par le Musée Granet, des étudiants de différentes formations proposent tour à tour, des saynètes, des présentations d'œuvres, des interprétations musicales ou dansées.

- **La Nuit Européenne des Musées : le samedi 18 mai 2024**

Comme chaque année, dans la cadre de cette manifestation nationale, des animations seront assurées jusqu'à minuit dans tous les Musées de la Ville par des compagnies de théâtre, de danse, de musique ainsi que par les médiatrices des différents établissements.

- Le Printemps de l'Art Contemporain : le samedi 18 et le dimanche 19 mai 2024

Le réseau Provence Art Contemporain regroupe désormais près de 20 structures, qui proposent au public un festival d'art contemporain sur le territoire de Marseille Provence au printemps. Adhérents du dispositif, le Musée du Pavillon de Vendôme et le Musée des Tapisseries proposeront la gratuité le samedi 18 et le dimanche 19 mai 2024 dans le cadre de la manifestation du Festival Parcours de l'Art Contemporain.

- Les Rendez-vous aux jardins : le samedi 1 et le dimanche 2 juin 2024

Il s'agit de la 20ème édition de la manifestation nationale sur les jardins, sur le thème « *Les cinq sens au jardin* » portée par le Ministère de la Culture, au Pavillon de Vendôme, dont l'accès sera gratuit ces deux jours-là.

- Les Journées Européennes du Patrimoine : le samedi 21 et le dimanche 22 septembre 2024

Les quatre musées de la Ville sont gratuits pour cette grande manifestation nationale et européenne.

Toutes ces manifestations, qu'elles soient locales ou nationales, permettent de rendre accessibles les musées et d'attirer de nouvelles catégories de visiteurs.

En conséquence, je vous demande, Mes Chers Collègues, de bien vouloir :

- **DÉCIDER** de l'ouverture gratuite des Musées des Tapisseries, du Pavillon de Vendôme, du Vieil Aix et du Musée Granet lors de ces manifestations exceptionnelles.

DL.2023-510 - GRATUITÉS EXCEPTIONNELLES POUR LES MUSÉES DE LA VILLE
DURANT L'ANNE 2024-

Présents et représentés	: 52
Présents	: 39
Abstentions	: 0
Non participation	: 0
Suffrages Exprimés	: 52
Pour	: 52
Contre	: 0

Ont voté contre

NEANT

Se sont abstenus

NEANT

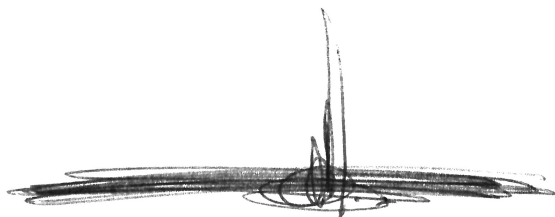
N'ont pas pris part au vote

NEANT

Le Conseil Municipal a Adopté à l'unanimité
le rapport qui précède.

Ont signé Sophie JOISSAINS, Maire
Président de séance

L'adjoint ou le conseiller municipal délégué,
Madame Amandine JANER



Le secrétaire de séance,
Madame Kayané BIANCO



Compte-rendu de la délibération affiché le : 15 décembre 2023
(articles L2121-25 et R 2121-11 du C.G.C.T.)¹

1 « Toute décision individuelle peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de Marseille, dans un délai de deux mois à compter de sa notification. Dans ce délai, il peut être présenté un recours gracieux prorogeant le

